



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GENERALE

TD/B/WG.8/1
6 juin 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Groupe de travail spécial sur les perspectives
commerciales dans le nouveau contexte
du commerce international
Première session
Genève, 28 août 1995
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**ORDRE DU JOUR PROVISoire ANNOTE DE LA PREMIERE SESSION
DU GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL**

I. ORDRE DU JOUR PROVISoire

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Nouvelles perspectives commerciales découlant de la mise en oeuvre des Accords du Cycle d'Uruguay dans certains secteurs et sur certains marchés
4. Analyse des moyens de donner effet à la décision relative aux dispositions spéciales en faveur des pays les moins avancés figurant dans l'Acte final du Cycle d'Uruguay
5. Ordre du jour provisoire de la deuxième session du Groupe de travail spécial
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport du Groupe de travail spécial au Conseil du commerce et du développement

II. ANNOTATIONS A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 : Election du Bureau

Il est proposé que le Groupe de travail spécial élise un président, cinq vice-présidents et un rapporteur, conformément aux articles 18 et 19 du règlement intérieur des grandes commissions du Conseil. Aux fins d'une répartition géographique équitable, le Bureau du Groupe comprendra donc sept membres, dont quatre membres des groupes A et C combinés, deux membres du groupe B et un membre du groupe D, mentionnés dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, telle que modifiée.

Point 2 : Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre du jour provisoire de la première session a été approuvé lors des consultations mensuelles du Directeur chargé de la CNUCED du 16 juin 1994.

Le Groupe dispose de cinq jours ouvrables. Il est donc proposé que la première séance plénière, le 28 août, soit consacrée aux questions de procédure (points 1 et 2) et aux déclarations liminaires. Les séances suivantes (du lundi 28 août après-midi à la fin de la séance d'après-midi du jeudi 31 août) pourraient être consacrées à l'examen des perspectives commerciales découlant de la mise en oeuvre des Accords du Cycle d'Uruguay (point 3) et des moyens de donner effet à la décision relative aux dispositions spéciales en faveur des pays les moins avancés (point 4). La séance plénière de clôture, le 1er septembre, pourrait être consacrée à l'adoption de décisions sur les points 3 et 4, ainsi qu'aux points 5, 6 et 7.

Point 3 : Nouvelles perspectives commerciales découlant de la mise en oeuvre des Accords du Cycle d'Uruguay dans certains secteurs et sur certains marchés

Le rapport sur ce point analyse les perspectives commerciales qu'offre aux pays en développement la mise en oeuvre des Accords du Cycle d'Uruguay dans des secteurs essentiels tels que l'agriculture, les textiles et les vêtements, et d'autres secteurs de produits industriels, et propose quelques questions à approfondir.

Documentation

TD/B/WG.8/2	Analyse des perspectives commerciales résultant du Cycle d'Uruguay dans certains secteurs : agriculture, textiles et vêtements, et autres secteurs de produits industriels - rapport du secrétariat de la CNUCED
TD/B/WG.8/2/Add.1	Analyse des perspectives commerciales résultant du Cycle d'Uruguay dans certains secteurs : agriculture, textiles et vêtements, et autres secteurs de produits industriels - annexe statistique

Point 4 : Analyse des moyens de donner effet à la décision relative aux dispositions spéciales en faveur des pays les moins avancés figurant dans l'Acte final du Cycle d'Uruguay

Le rapport sur ce point montre quelques-uns des effets transitoires escomptés de la libéralisation du commerce pour les PMA, passe en revue les diverses dispositions en faveur des PMA figurant dans les Accords du Cycle d'Uruguay et indique des mesures qui pourraient être prises pour transposer les modalités envisagées dans l'Acte final du Cycle d'Uruguay en mesures concrètes, dont un ensemble de mesures de type "filet de protection".

Documentation

- | | |
|-------------------|---|
| TD/B/WG.8/3 | Transposer les dispositions spéciales des Accords du Cycle d'Uruguay en faveur des pays les moins avancés en mesures concrètes : problèmes et conditions à remplir
- rapport du secrétariat de la CNUCED |
| TD/B/WG.8/3/Add.1 | Transposer les dispositions spéciales des Accords du Cycle d'Uruguay en faveur des pays les moins avancés en mesures concrètes : problèmes et conditions à remplir
- annexe statistique |

Point 5 : Ordre du jour provisoire de la deuxième session du Groupe de travail spécial

Un projet d'ordre du jour provisoire de la deuxième session du Groupe sera soumis à la lumière des travaux de la première session.

Point 6 : Questions diverses

Point 7 : Adoption du rapport du Groupe de travail spécial au Conseil du commerce et du développement
